

AVIS PUBLIC
DÉPÔT DU RÔLE D'ÉVALUATION FONCIÈRE
POUR L'EXERCICE 2026-2027-2028

AVIS PUBLIC est par la présente donné par la soussignée, que le rôle triennal 2026-2027-2028 d'évaluation foncière de la Ville de Beauharnois a été déposé à mon bureau le 23 octobre 2025 et sera en vigueur le 1^{er} janvier 2026.

Toute personne peut en prendre connaissance au bureau de la Ville, situé au 660 rue Ellice, bureau 100 à Beauharnois, durant les heures normales d'ouverture, soit du lundi au jeudi de 8 h à 12 h et de 13 h à 16 h 30 et le vendredi de 8 h à 12 h.

Conformément aux dispositions de l'article 74 et suivants de la *Loi sur la fiscalité municipale*, avis est également donné que toute personne ayant un intérêt à cet effet peut déposer, à l'égard de ce rôle, une demande de révision prévue par la section I du chapitre X de cette Loi.

Pour être recevable, une telle demande de révision doit remplir les conditions suivantes:

- Être déposée avant le 1^{er} mai 2026;
- Être déposée à l'endroit suivant ou y être envoyée, par courrier recommandé :

MRC de Beauharnois-Salaberry
2, rue Ellice
Beauharnois (Québec) J6N 1W6

- Être faite sur le formulaire prescrit à cette fin et disponible à l'adresse indiquée ci-dessus;
- Être accompagnée de la somme d'argent déterminée par le Règlement numéro 307 relatif aux modalités de dépôt d'une demande de révision de l'évaluation foncière de la MRC de Beauharnois-Salaberry et applicable à l'unité d'évaluation visée par la demande.

De plus, toute personne qui désire obtenir des informations complémentaires concernant une demande de révision peut communiquer avec la MRC de Beauharnois-Salaberry au 450 225-0870.

Donné à Beauharnois, le 23 octobre 2025 et publié le même jour sur le site internet de la Ville.


Me Janie Arseneau, greffière